

# COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du Lundi 5 Août 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE, le CINQ AOUT à DIX-HUIT HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Respelido », sous la Présidence de Monsieur Pierre GAUTIER, Maire.

**PRESENTS :** AMOR S. - DUVETTE M. - GELIN L. - HERMITTE D. - LAHURE A. - MARCHISIO N. - MARIN E. - METHIVIER D. - MULE M. - PEDA J-C. - SERRIERE A. - RUMEAU R. - RUTLER B. - TOURREL R. - WILTZIUS R.

**REPRESENTES :** BARRAS M. par GELIN L. – CARTON C. par PEDA J.C.

**ABSENTS :** DURET C.

**Secrétaire de séance :** WILTZIUS Renée

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose Madame Renée WILTZIUS comme Secrétaire de séance avec l'accord du Conseil Municipal. Il donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité ; cependant Monsieur Duvette souhaiterait faire une remarque sur la question 2 en fin de conseil sur ce compte rendu.

## ORDRE DU JOUR

### 1 / ACCEPTATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du courrier du 25 juin 2013 de l'Inspection Académique du Var, portant sur la création d'un poste d'adjoint EEPU Elémentaire pour la rentrée scolaire 2013/2014.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

### 2 / SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE - ACCORD DE PRINCIPE

Monsieur le Maire suite à l'évaluation financière demandée, le projet pourrait être scindé en 3 tranches, la première concernant le système en lui-même et la surveillance du parking du 18 Juin. La première tranche correspond au budget voté au primitif et demande au Conseil Municipal un accord de principe pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

### 3 / DON ASSOCIATION DES MAIRES-INTEMPERIES DU SUD-OUEST

Monsieur le Maire expose que, par courrier du 28 juin 2013, l'Association des Maires du Var a invité les Communes à verser un don aux associations des Maires de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées, suite aux intempéries du Sud Ouest.

Après en avoir débattu, le **Conseil Municipal à l'unanimité** décide :

- 500 euros à chacune des associations des Maires

Dit que sera procédé aux virements de crédits suivants :

Article 6574 - Subventions associations + 1000

Article 022 - Dépenses imprévues - 1000



#### 4 / REMBOURSEMENT DES FRAIS – COPROPRIETE 5 avenue de la Libération

Monsieur le Maire expose que la Commune a acheté l'immeuble sis au 5 avenue de la Libération en copropriété. Des travaux de rénovation de toiture ont été faits par Monsieur et Madame Grenat en 2011 ; pour un montant de 20 084.03 €. Conformément au règlement de copropriété et à l'acte d'achat, il convient de s'acquitter les 260/1000èmes soit un montant de 5 221,57 € qui devront être réglés à M. et Mme Grenat.

Monsieur Duvette soulève le fait que M. et Mme Grenat ont profité de refaire la toiture pour rehausser l'immeuble sans jamais rien demander à personne (et que de ce fait il faudrait peut être négocié).

M. Peda répond qu'il n'était pas au courant de cette situation. Mme Hermitte répond qu'elle a rencontré Mme Grenat qui était venue à l'époque voir le Maire pour régler ce problème de toiture et soulève le fait qu'en ce qui concerne la toiture réhaussée, la commission d'urbanisme aurait du à l'époque s'en charger.

**Accord du Conseil Municipal à la majorité – 6 Abstentions (DUVETTE – METHIVIER – MARCHISIO – PEDA – CARTON – MARIN).**

#### 5 / TRANSFERT DE COMPETENCE « ARGENS » - COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire expose que la Préfecture du Var propose la création d'un syndicat mixte regroupant les intercommunalités du bassin de l'Argens et demande aux Communes de délibérer.

Messieurs Duvette et Tourrel ont participé à la réunion avec le Préfet du Var et donnent quelques explications sur ce syndicat.

Il conviendrait de transférer les compétences Argens à la CCVI et d'autoriser la CCVI à adhérer à ce Syndicat Mixte. Monsieur Methivier demande pourquoi ce n'est pas le S.I. Chemins et Cours d'Eau ; Monsieur le Maire lui répond que le Syndicat des Chemins n'a plus la compétence Cours d'eau.

Madame Hermitte demande ce qu'il en est pour le nettoyage des Berges – Monsieur Duvette répond que les berges sont privées, une action est menée auprès des propriétaires et que cela peut être pris en compte dans le contrat rivière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

**RETIRE cette question qui sera représentée lors d'un prochain Conseil Municipal, après avoir demandé de plus amples renseignements.**

#### 6 / CREATION POSTE BRIGADIER

Le Maire expose qu'il convient de créer un poste de Brigadier au 1<sup>er</sup> septembre 2013 faisant suite à l'évolution de carrière d'un employé de la Police Municipale.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

#### 7/ ECLAIRAGE PUBLIC-ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le bon de commande n°1114 d'une valeur de 43 723.70 € établi par le SYMIELECVAR dans le cadre des économies d'énergie. Ces travaux répondent au diagnostic établi par le SYMIELECVAR et qui faisait état du parc de l'éclairage public en juin 2012. Le financement de ces travaux sera réalisé par emprunt sur une durée de cinq ans. Il est à noter que la Commune réalisera durant ce temps une économie sur ces factures d'électricité.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

#### 8/ ANNULATION CONTRIBUTION – RETRAIT PERMIS DE CONSTRUIRE

Vu l'arrêté de permis de construire PC 083 059 12 B 0010 délivré le 19 mars 2012 à M. et Mme JAMPY Jérôme,  
Vu l'arrêté portant retrait du dit permis de construire au nom de la Commune de Forcalqueiret du 19 mars 2013,  
Vu le titre n°13 du 02/08/2012 d'une valeur de 3 762.25 € relatif à la participation eau et assainissement,

**Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'annuler la dite participation.**



## 9/ SURVEILLANCE TERRITOIRE - NOMINATION GARDE PARTICULIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jean-Paul BELLAZINI, habitant de Forcalqueiret, s'est porté volontaire pour être Garde du domaine public particulier. Cette fonction, basée sur le bénévolat se résume à assurer la surveillance du territoire de la Commune de Forcalqueiret : le garde particulier peut constater des infractions et les verbaliser selon son domaine de compétence, mais interviendra en collaboration avec nos policiers municipaux. M. Jean-Paul BELLAZINI propose ses services en matière de chasse notamment.

Monsieur le Maire explique qu'une convention qui commissionne l'intéressé et qui fixe les limites d'intervention du territoire sera établie. Il insiste sur le bénévolat de la fonction ainsi que sur la présence sur le territoire d'une personne supplémentaire en assurant la surveillance.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## 10/ REVISION CLASSEMENT VOIES BRUYANTES - RD 43 RD 15 RD 554

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture du Var soumet à l'avis de la Commune un projet d'arrêté préfectoral révisant le classement sonore des voies bruyantes. Ce dernier répertorie la RD 43, la RD 15 et la RD 554. Ce classement des voies bruyantes sera ensuite annexé à notre document d'urbanisme.

*Le Conseil Municipal, à la majorité - 2 abstentions (BARRAS - GELIN), donne un avis favorable au projet de révision du classement sonore des voies bruyantes émis par la Préfecture du Var.*

## 11/ RAPPORT ANNUEL SPANC

Conformément à l'article D2224-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport 2012 du service public d'assainissement non collectif.

**Le Conseil Municipal prend acte, du rapport 2012 du SPANC.**

## 12/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers au Conseil Municipal :

- Le premier est écrit par la Présidente des Bâtons du Castellas, et dans laquelle, elle remercie le Conseil Municipal de la subvention allouée et du soutien pour les différentes manifestations.
- Le second est écrit par les élèves du CM2 qui remercient le Conseil Municipal pour la classe découverte ayant pour thème la biologie marine et les dictionnaires.

### **Demande de subvention au Conseil Général du Var**

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous n'avons pas atteint le montant de la Dotation Globale annuelle et que nous pourrions demander une subvention pour la réhabilitation du Service Technique - Mme Hermitte fait part au Conseil qu'elle a rencontré 2 architectes, afin d'obtenir une estimation de ces travaux.

Accord du Conseil Municipal

### **Appel de Candidature SAFER**

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi par la CCVI, demandant si la commune se porterait candidate à l'acquisition de parcelles à la Lambrusque et aux Fontaites.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal ne souhaite pas se porter acquéreur de ces parcelles.

### **Acceptation de legs à la Commune**

Monsieur le Maire donne lecture du testament de Mme Paulette Girard, adressé par courrier par M. Pernoud, qui lègue à la commune un immeuble situé 1 place de la République ainsi qu'un jardinet y attenant.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de son intention d'accepter le legs. Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection bien au contraire.



**Parkings – Quartier la Ferrage**

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles, suite à un courrier nous demandant d'enlever les emplacements réservés du PLU. Compte tenu de la zone inondable, les projets de parkings doivent être abandonnés. Il a donc fait un courrier à la propriétaire pour l'en informer.

**Croix de l'Eglise** – Celle-ci menace de tomber – Mme Hermitte a en charge ce problème pour la faire enlever

**Rue du Docteur Tisset** – Monsieur le Maire informe que nous rencontrons un problème de ruissellement des eaux de pluie de cette rue. Les eaux arrivées dans l'avenue de la Libération ne sont pas canalisées (peut être un oubli lors de l'établissement du projet de l'Avenue Libération)

Mme Hermitte explique que les regards de l'Avenue seraient sous-dimensionnés pour recevoir ces eaux de pluies ; il faut donc trouver une solution pour remédier à cet état de fait – Une réunion est prévue fin Août avec le Bureau d'Etude et l'entreprise Eiffage.

M. Tourrel pense qu'il faudrait attendre un gros orage pour voir exactement ce qui se passe.

M. Tourrel demande pourquoi tous ces dossiers sont débattus en Conseil Municipal, qu'il faudrait faire un réunion de travail pour en parler avant.

Monsieur le Maire lui répond que le Conseil Municipal est public et qu'il est normal de donner le maximum d'informations aux administrés présents, qu'il ne lui paraît pas normal de tout discuter en réunion de travail et uniquement voter en Conseil sans explication. Mais les sujets d'importance seront abordés dorénavant en commission de travail préalablement.

M. Methivier demande pourquoi le lavoir est remis en eau et soulève le problème d'évacuation du lavoir dans le canal des arrosants. ce qui est contraire à la loi de 2006,

Mme Hermitte lui répond que plus personne maintenant lave son linge dans un lavoir, que celui-ci sera remis en service tous les week-end jusqu'à fin août (elle lui rappelle par ailleurs que tant que c'était lui qui le mettait en service, cela ne lui posait aucun problème).

M. Marin soulève le problème du mini bus et notamment celui du transport des enfants – il faudra s'équiper de 9 gilets (fluo).

Mme Marchisio s'interroge quant au décret concernant le brûlage des déchets verts. Monsieur le Maire répond que nous rencontrons un problème par rapport au stockage, au brûlage ; qu'il en a déjà parlé avec M. Guiol et qu'il sera nécessaire de réfléchir pour trouver une solution

Elle donne aussi des informations sur le train touristique

M. Duvette, concernant le paragraphe n° 2 du dernier Conseil Municipal, pour lequel il était absent pour une réunion Contrat Rivière à Brignoles, tient à préciser :

« j'étais d'accord et le suis toujours pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU près du cimetière – toutefois le projet qui m'a été présenté était de 22 logements alors que lors du CM, il a été annoncé 47 – si ce nombre devait être réalisé cela correspondrait avec le bétonnage de la grande majorité du terrain le rendant imperméable ou presque.

Je suis donc opposé à ce nombre et refuse que mon nom soit associé (au présent comme au futur) au risque d'inondation de certains voisins »

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire,  
**Pierre GAUTIER**



A blue ink signature that reads "P. GAUTIER" in a stylized, cursive font. The signature is written over a large, light blue circular scribble.